

Son chef et ses amis se sont naturellement adressés à moi, dans l'espoir que je leur accorderais la protection promise dans le traité.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WEMYSS M. SIMPSON,

Commissaire des sauvages,

W. Spragge, Ecr., D. S. A. S.  
Ottawa.

WINNIPEG, 21 septembre 1872.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 17 août, touchant l'attaque projetée des Chippewas contre les Sioux au Portage, et contenant des instructions sur la manière de s'aboucher avec eux. Cette lettre avait aussi trait aux demandes faites par la bande des sauvages connus sous le nom de sauvages du Portage.

A l'égard du premier sujet, vos vues seront remplies aussitôt que possible. J'apprends qu'il y a eu conflit entre quelques sauvages isolés, mais je ne pense pas que personne ait été tué. Les Chippewas du lac Rouge—sur le territoire des Etats-Unis,—paraissent avoir été les agresseurs, et s'il est possible d'arrêter les coupables et de les identifier, ils seront punis.

Quant à la bande des sauvages du Portage, j'ai refusé d'accéder à ses demandes, et conséquemment ils n'ont pas voulu prendre leur paiement cet été. Je vais lundi les rencontrer de nouveau, à leur demande, et je pense qu'ils recevront alors leur annuité.

En même temps j'ai à vous informer qu'il est absolument nécessaire de fournir ces sauvages de nourriture pour les quelques jours où ils seront payés.

On leur fait laisser leur chasse et leur pêche, pour les convoquer en grand nombre, de sorte qu'ils ne peuvent se procurer de vivres.

J'ai pensé qu'il serait avantageux de donner aux sauvages qui s'établissent sur des lots, certains articles qu'ils croient leur avoir été promis, telles que hoes, haches, etc., et qui sont réellement nécessaires à la culture de la terre et dont j'ai tâché de leur démontrer les avantages, dès le début.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WEMYSS M. SIMPSON,

Commissaire des sauvages.

W. Spragge, Ecr., D. S. A. S.

WINNIPEG, MANITOBA, 23 septembre 1872.

MONSIEUR,—Je demande à vous présenter certains faits en rapport avec la division des sauvages de votre département en ce pays, qui pourront être utiles au gouvernement, ainsi que quelques suggestions à ce sujet, le tout respectueusement soumis.

Vous n'ignorez pas sans doute que les relations entamées, ou censées avoir été, entamées, en vertu du traité avec les sauvages entre le lac Shebandowan et le lac des Bois, ont été si peu satisfaisantes que les bandes sur le tracé du chemin ont, cette année, tout à fait refusé d'accepter le paiement du gouvernement.

Vous avez sans doute aussi été informé qu'une des bandes en cette province, celle du Portage la Prairie, a pareillement refusé de prendre, cette année, l'argent stipulé dans le traité.

Comme je ne suis pas familier avec les faits des deux cas mentionnés, je me bornerai à rapporter les plaintes faites par les sauvages du district que j'ai l'honneur de représenter et à faire connaître les sentiments qui existent parmi eux.